



## SOCIETE DE TIR SPORTIF SANCOINNAIS

Mairie – 2 place de l'hôtel de ville – 18600 Sancoins

Site web <http://tir-sportif-sancoinnais.sportsregions.fr>

Stand 02.48.76.24.68 Président 06.59.63.28.47 Secrétaire 06.42.33.09.08

### DEMANDE D'ADHESION

|                                |            |
|--------------------------------|------------|
| N° de licence _____ Club _____ |            |
| 1ère Demande*                  | 2ème club* |

\*rayer les mentions inutiles

NOM : ..... Prénom : .....  
NOM de Jeune Fille : ..... Nationalité : .....  
Né(e) le : ..... à : ..... Code postal : .....

Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....

Tel fixe : ..... Portable : .....  
Profession : ..... e-mail : .....

Demande à adhérer au Tir Sportif Sancoinnais. Je m'engage à respecter les statuts, le règlement intérieur et le règlement Ecole de Tir.

Je certifie sur l'honneur :

- N'avoir jamais fait l'objet de poursuites judiciaires
- N'avoir jamais été traité(e) ou interné(e) dans un hôpital psychiatrique
- Jouir de mes droits civils et civiques

La licence doit être portée de façon visible dans l'enceinte du club. Le Responsable de Tir a toute autorité pour faire respecter les règlements du club.

Tout nouveau tireur doit suivre une formation à l'école de tir, sur plusieurs séances.

### Documents demandés :

|                                     |                                           |
|-------------------------------------|-------------------------------------------|
| Règlement de la cotisation annuelle | 1 Copie de pièce d'identité valide        |
| 1 photo d'identité récente          | 1 certificat médical pratique Tir sportif |
| 3 timbres poste                     | 1 Autorisation parentale pour les mineurs |

### Cotisation annuelle :

- 8 à 17ans, de la Communauté de communes, **70 €\*\***
- 8 à 17ans, hors communauté de communes, **90 €**
- A partir de 18 ans, toute provenance, **170 €**
- Carte 2ème Club, **100 €**

Païement par chèque à l'ordre de *Tir Sportif Sancoinnais* ou espèces ou virement bancaire  
Le dossier n'est traité qu'une fois complet.

\*\*Sancoins, Augy-sur-Aubois, Chaumont, Givardon, Grossouvre, Mornay-sur-Allier, Neuilly-en-Dun, Neuvy le Barrois, Sagonne, Saint-Aignan-des-Noyers, Vereaux.

**L'admission au Club ne devient définitive qu'après validation de la candidature par le Conseil d'administration.**

Date :

Signature :